LE VINGT-CINQ JANVIER DEUX MIL TREIZE, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE Mme DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS **:** D. HERPIN-POULENAT, M. COTILLON, D. BARBIER-CINTRAT., I. LEPICIER-CAPUTO, E. HELLOT, T. DUBOIS, T. GARDIE, D. DUFOURMANTEL, E.FREMONT,

ABSENT : Y. POTTIER

ABSENTS EXCUSES F. VIELLARD donne procuration à D. BARBIER-CINTRAT
A. DEVISME donne procuration à D. HERPIN-POULENAT
E. DULUC donne procuration à T. GARDIE
F. CARDOSO

SECRETAIRE : D. BARBIER-CINTRAT

Date de convocation:	25/01/2013	Nombre de conseillers	
Date d'affichage:	18/01/2013	En exercice :	14
		Présents :	9
		Votants :	12

Après lecture du procès verbal de la dernière séance de Conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux sujets :

-Demande d'accord du Conseil municipal pour le classement aux Monuments historiques d'un calice et d'une patène.

-Possibilité de lancer la procédure d'acquisition de bien sans maître de la parcelle B 819 située Chemin de la Vallée.

et de modifier deux points de l'ordre du jour :

-Désignation des délégués Réserve Naturelle Nationale et non pas Réserve Natura 2000.

-Accord de principe sur l'ensemble des opérations à envisager pour l'achat du terrain Val d'Oise Habitat ainsi que pour les travaux devant s'y dérouler.

Demande de subvention auprès du Conseil général pour la construction du parking.

Demande de subvention auprès de la CCVVS pour l'achat du terrain accueillant la MARPA.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

1 MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU FUTUR FOYER RURAL - ATTRIBUTION DU MARCHE A L'ARCHITECTE DIDIER KLINKAMMER

Didier Dufourmantel informe le conseil municipal que, dans le cadre de la consultation lancée pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la construction du foyer rural, lancée en application des articles 28 et 74-II du code des marchés publics, trois candidats ont été sélectionnés pour remettre une proposition ; il s'agit des cabinets d'architecture suivants :

- LA Architecture,
- Messieurs Lusso et Laurent,
- Monsieur Didier Klinkammer.

Il est à noter que les candidats devaient remettre une proposition assortie d'une option ayant pour objet la réalisation d'une salle d'activités sportives.

Consécutivement à l'analyse de leurs offres, l'audition de ces trois candidats s'est déroulée le 11 janvier 2013.

Les critères de sélection hiérarchisés prévus par le dossier de consultation étaient :

- la valeur technique ;
- le montant de l'offre.

1 analyse de la valeur technique

Les propositions de base se sont avérées équivalentes en ce qui concerne :

- l'organisation fonctionnelle, la qualité architecturale et la qualité d'usage des espaces de vie ;
- la qualité environnementale ;
- la prise en compte de l'exploitation et de la maintenance de l'équipement.

Seul le parti esthétique a permis de différencier les propositions : les projets présentés par LA Architecture et Didier Klinkammer se sont révélés de qualité satisfaisante, celui de Messieurs Lusso et Laurent se situant en retrait.

2 analyse du montant

Le montant de chaque offre a été apprécié en fonction :

- de la compatibilité du projet avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux ;
- du montant de la rémunération du maître d'œuvre.

Pour la proposition de base (excluant la salle d'activités sportives), le coût prévisionnel des travaux est respecté par Lusso et Laurent, Didier Klinkammer prévoit une plus value de 6 400,00 € HT (+0,7%) mais LA Architecture dépasse sensiblement le budget de 162 000,00 € HT (+18%).

Dans toutes les hypothèses (avec ou sans option), l'architecte Didier Klinkammer a fait les propositions les moins disantes si l'on compare le coût global comprenant l'estimation du coût prévisionnel des travaux et le montant des honoraires proposés par chaque candidat.

3 – conclusion

Il ressort de l'analyse des offres présentées dans le cadre de cette consultation que l'architecte Didier Klinkammer a élaboré les propositions (avec ou sans option) les mieux disantes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'intégrer la salle d'activités sportives dans le programme des travaux de construction du foyer rural ;
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant à Monsieur Didier KLINKAMMER, 47 rue Ampère 75017 PARIS, pour un montant de 85 483,44 € HT soit 8,82 % du montant HT des travaux de construction estimés à 969 200,00 €. HT ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché avec Monsieur Klinkammer ;
- d'attribuer à chacun des deux candidats non retenus, LA Architecture et Messieurs Lusso et Laurent, une prime de 5 000,00 € HT rémunérant le travail qu'ils ont effectué, conformément aux dispositions du règlement de la consultation.

Les conseillers acceptent à l'unanimité ces propositions.

Les crédits seront inscrits au budget 2013 de la commune.

2 DEMANDE DE CONTRAT RURAL POUR LES TRAVAUX DU FUTUR FOYER RURAL ET DE LA SALLE D'ACTIVITES SPORTIVES.

Mme le Maire propose de solliciter le Conseil régional d'Ile-de-France et le Conseil général du Val d'Oise dans le cadre du futur contrat rural concernant la construction du foyer rural et de la salle d'activités sportives.

L'architecte retenu pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du foyer rural et de la salle d'activités sportives est Monsieur Didier Klinkammer, 47 rue Ampère 75017 PARIS, pour un montant d'honoraires de 85 483,44 € HT soit 8,82 % du montant HT des travaux de construction prévus de 969 200,00 €.

Le montant total des travaux (maîtrise d'œuvre et construction) s'élève donc à 1 054 683,44 € HT soit 1 261 401,39 € TTC.

Un début de travaux est prévu pour fin 2013 / début 2014.

Les conseillers acceptent à l'unanimité cette demande, autorisent Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

3a DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DU FUTUR FOYER RURAL ET DE LA SALLE D'ACTIVITES SPORTIVES

Mme le Maire propose de solliciter une réserve parlementaire auprès du député M. Philippe Houillon dans le cadre des travaux du futur foyer rural et de la salle d'activités sportives.

L'architecte retenu pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du foyer rural et de la salle d'activités sportives est Monsieur Didier Klinkammer, 47 rue Ampère 75017 PARIS, pour un montant de 85 483,44 € HT soit 8,82 % du montant HT des travaux de construction prévus de 969 200,00 €.

Le montant total des travaux (maîtrise d'œuvre et construction) s'élève donc à 1 054 683,44 € HT soit 1 261 401,39 € TTC.

Un début de travaux est prévu pour fin 2013 / début 2014.

Les conseillers acceptent à l'unanimité cette demande, autorisent Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

3b DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DU FUTUR FOYER RURAL ET DE LA SALLE D'ACTIVITES SPORTIVES

Mme le Maire propose de solliciter une réserve parlementaire auprès du sénateur M. Alain Richard dans le cadre des travaux du futur du foyer rural et de la salle d'activités sportives.

L'architecte retenu pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du foyer rural et de la salle d'activités sportives est Monsieur Didier Klinkammer, 47 rue Ampère 75017 PARIS, pour un montant de 85 483,44 € HT soit 8,82 % du montant HT des travaux de construction prévus de 969 200,00 €.
Le montant total des travaux (maîtrise d'œuvre et construction) s'élèvent donc à 1 054 683,44 € HT soit 1 261 401,39 € TTC.
Un début de travaux est prévu pour fin 2013 / début 2014.
Les conseillers acceptent à l'unanimité cette demande, autorisent Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

4 DEMANDE DE D.E.T.R. POUR LES TRAVAUX DU FUTUR FOYER RURAL ET DE LA SALLE D'ACTIVITES SPORTIVES.

Mme le Maire propose de solliciter une Dotation d'Equipement dans le cadre des travaux du futur du foyer rural et de la salle d'activités sportives.
L'architecte retenu pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction du foyer rural et de la salle d'activités sportives est Monsieur Didier Klinkammer, 47 rue Ampère 75017 PARIS, pour un montant de 85 483,44 € HT soit 8,82 % du montant HT des travaux de construction prévus de 969 200,00 €.
Le montant total des travaux (maîtrise d'œuvre et construction) s'élève donc à 1 054 683,44 € HT soit 1 261 401,39 € TTC.
Un début de travaux est prévu pour fin 2013 / début 2014.
Les conseillers acceptent à l'unanimité cette demande, autorisent Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

5 DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA RESERVE NATURELLE NATIONALE

Mme le Maire explique aux conseillers que les représentants au comité consultatif de la réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine avaient été désignés pour une durée de trois ans qui vient de s'achever.
Mme le Maire propose de reconduire les délégués actuels :
Mme Dominique HERPIN-POULENAT déléguée titulaire
M. Thierry DUBOIS délégué suppléant
Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.
La prochaine réunion du comité consultatif de la réserve naturelle nationale aura lieu le mardi 12 février 2013.

6 ACCORD DE PRINCIPE SUR L'ENSEMBLE DES OPERATIONS A ENVISAGER POUR L'ACHAT DU TERRAIN VAL D'OISE HABITAT AINSI QUE POUR LES TRAVAUX DEVANT S'Y DEROULER.

Mme le Maire rappelle aux conseillers le déroulé des opérations prévues pour la construction de la MARPA et de la crèche et l'acquisition du terrain de Val d'Oise Habitat situé rue Montrond.
La commune achète l'ensemble du terrain pour la somme de 87 000 € conformément à la délibération du 8 avril 2011, permettant ainsi à la commune de rester maître de son foncier. .
La construction du parking est à la charge de la commune ; montant : 120 459 € HT
Les logements sociaux à la charge de Val d'Oise Habitat seront financés par emprunts (remboursés par les loyers) ; montant : 334 583 € HT
La crèche fera l'objet d'un contrat de réservation financé par la CCVVS, le Conseil régional, le Conseil général et la CAF ; montant : 541 047 € HT
La construction de la Marpa sera financée par emprunt de Val d'Oise Habitat (remboursé par les loyers) montant ; 3 175 276 € HT
Il sera également nécessaire d'établir d'une part des baux à construire pour VOH concernant toutes les opérations de constructions sur le terrain rue Montrond et d'autre part des baux emphytéotiques de 50 ans afin d'autoriser la gestion administrative des bâtiments par VOH.
La Marpa sera gérée par l'association de gestion de la MARPA. La CCVVS ayant la compétence petite enfance pourra déléguer la gestion de la crèche à une structure associative ou privée.
Mme le Maire propose de solliciter d'une part le Conseil général du Val d'Oise afin de l'aider à financer la réalisation du parking de la Marpa/Crèche et d'autre part la CCVVS pour aider la commune dans l'acquisition totale du terrain accueillant la Marpa/Crèche.
Les conseillers acceptent à l'unanimité ces propositions et sollicitent l'aide du Conseil général pour la réalisation du parking et l'aide de la CCVVS pour l'acquisition du terrain, disent que les crédits seront inscrits au budget 2013 de la commune.

7 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET DE LA DRAC POUR LA RESTAURATION DES DEUX GROUPES SCULPTES.

Mme le Maire explique aux conseillers que les deux groupes sculptés du retable doivent être restaurés.
Deux devis complémentaires sont proposés pour cette restauration :
Le premier devis de Mme Chicoineau, conservateur-restaurateur concerne le traitement des insectes xylophages pour un montant de 1 250,00 € HT soit 1 495,00 € TTC auquel une option supplémentaire est proposée afin de procéder à un sondage stratigraphique et étude dégagement du vernis pour un montant de 400,00 € HT soit 478,40 €
Le second devis des ateliers Deramaix concerne la mise en sécurité des deux groupes sculptés ainsi qu'un traitement insecticide pour un montant 4 540,00 € soit 5 429,84 € TTC.
Total des devis : 6 190,00 € HT soit 7 403,24 € TTC.
Mme le Maire propose de solliciter d'une part la D.R.A.C qui pourrait aider la commune dans cette opération de restauration à hauteur de 50 % du montant HT des travaux soit une aide de 3 095,00 €, et d'autre part le Conseil général qui subventionnerait ces travaux à hauteur de 30 % du montant HT soit 1857,00 €.
Une autorisation de la DRAC sera nécessaire pour effectuer ces travaux.
Les conseillers acceptent à l'unanimité ces propositions, autorisent Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et disent que les crédits seront inscrits au budget 2013 de la commune.
Mme le Maire informe que les systèmes de sécurité de l'église ont été contrôlés et seront renforcés.

8 DEMANDE DE CLASSEMENT D'OBJET MOBILIER AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Mme le Maire informe les conseillers que la commission départementale des objets mobiliers réunie en Préfecture le 20 décembre dernier à décidé d'inscrire au titre des Monuments historiques, un calice et une patène.
Il a été proposé que le calice soit présenté à la commission nationale des Monuments historiques pour une éventuelle mesure de classement.
Les conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition de classement.

9 ACQUISITION DE BIEN SANS MAITRES PARCELLE B 819

Mme le Maire informe les conseillers que l'acquisition de la parcelle B 819 les Vallées est compromise car les héritiers ne peuvent produire l'acte de propriété émis au moment de la succession. Le notaire en charge de l'affaire n'a pu aboutir dans ses recherches.
Mme le Maire propose qu'en l'absence avérée de propriétaires, ~~qu'~~une procédure d'acquisition de biens sans maître soit engagée.
Cette parcelle concerne le périmètre de protection du captage d'eau potable de la commune.
Les conseillers acceptent à l'unanimité cette demande, autorisent Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et disent que les crédits seront inscrits au budget 2013 de la commune.
Les travaux de clôture concernant le périmètre de protection du captage pourront commencer sur la parcelle communale.

10 REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Mme le Maire explique aux conseillers que la réforme sur les rythmes scolaires qui consiste en un changement important des temps scolaires sera modifiée dans son futur contenu, le décret qui n'est pas encore signé prévoirait certaines adaptations. Elle précise qu'elle a recueilli verbalement la position de la directrice de l'école Jean Paul Riopelle et propose de reporter en 2014 l'application de la réforme des rythmes scolaires qui se fera en concertation avec l'équipe enseignante.
Les conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition et repoussent à la rentrée de septembre 2014 l'application des nouveaux rythmes scolaires.

11 NOMINATION STAGIAIRE RESTAURANT SCOLAIRE

Mme le Maire informe l'assemblée de la nomination en tant que stagiaire de l'agent travaillant actuellement au restaurant scolaire en CDD, suite au départ à la retraite de l'agent en poste auparavant.
Cette nomination prend effet à dater du 1er mars 2013.
Les crédits seront inscrits au budget 2013 de la commune.

12 INFORMATION BILAN BALADOBUS

Le Baladobus est une opération qui a fonctionné de façon positive de mai à septembre 2012, permettant aux usagers d'accéder à des sites touristiques en bus le dimanche. Le Baladobus a bénéficié d'une progression de 75 %, 1400 passagers l'ont emprunté soit une moyenne de 70 passagers par dimanche.

Certaines personnes faisant appel au guide du PNR utilisent le Baladobus.

Deux lignes composent les circuits du Baladobus, la ligne A desservant Cergy et ses alentours proches, et la ligne B desservant Cergy direction Vétheuil. Il est envisagé lors des prochaines saisons de transporter également les vélos des usagers.

La participation annuelle de la commune s'élève à 200 €.

Mme le Maire propose de reconduire l'opération Baladobus en 2013.

Les conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition.

Questions diverses :

13.1 Opération Berges Saines 2013

La Seine en Partage organise en partenariat avec la commune l'opération Berges Saines 2013 qui se déroulera le samedi 6 avril 2013 de 9h à 12h.

Une information sera diffusée à ce sujet, le matériel sera commandé auprès de la Seine en Partage.

13.2 Inauguration du gîte de Vétheuil

Mme le Maire rappelle l'inauguration du gîte de Vétheuil le samedi 13 avril 2013 à 10h30.

13.3 Dégâts du gel suite aux intempéries

Diverses routes du village présentent des craquements du bitume suite au dégel. La réfection de ces voies est prévue après l'hiver.

Mme le Maire lève la séance à 23h30

Toutes les questions à soumettre à délibérations auprès du Conseil municipal étant épuisées, le procès verbal a été signé après lecture faite.